



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes de l'Estuaire

38 avenue de la République

33 820 BRAUD ET SAINT LOUIS

☎ : 05 57 94 05 88 spanc@cc-estuaire.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRÔLE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Les prestations suivantes vous seront facturées suite à la visite de l'assainissement : 150 € TTC

L'article 1331-11-1 du code la Santé Publique précise que le contrôle de l'installation d'Assainissement Non Collectif daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique.

DEMANDEUR DU DIAGNOSTIC

☐ Propriétaire ☐ Représentant légal – Nom :

☐ Notaire ☐ Agence immobilière – Dénomination, nom :

Téléphone : Mail :

Office notarial en charge de la vente et date prévue de signature :

PERSONNE A CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS SUR SITE

Nom, prénom :

Téléphone :Mail :

LE(S) PROPRIETAIRE(S)

Nom, prénom du propriétaire :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :email :

INFORMATIONS SUR L'HABITATION EN VENTE

Adresse :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de la parcelle Section : N° :

La totalité du contrôle doit se faire en présence du propriétaire ou de son représentant légal. Dans la mesure où vous ne pourriez être présent, nous vous recommandons vivement de rendre accessibles tous les ouvrages de l'installation d'ANC (fosse, regards de répartition/bouclage...) pour pouvoir vérifier son existence et son fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, l'installation risque d'être jugée NON CONFORME.

REDEVANCE

Conformément à la réglementation, ce contrôle de fonctionnement et d'entretien du dispositif d'assainissement non collectif donne lieu au paiement d'une redevance dont le montant a été fixé à **150 € TTC** par la délibération du conseil communautaire du 16/12/2019. Son règlement sera à effectuer au Trésor Public après réception du titre de paiement.

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent document sont exacts et s'engage à :

- **Rendre accessible les ouvrages de l'installation** : la conformité ne pourra porter que sur les pièces et les ouvrages qui le seront ; il est donc impératif qu'il y donne un total accès,
- Les informations fournies par le mandataire durant la visite du SPANC engage le propriétaire,
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC,
- A informer le SPANC de la suite de la vente (date et nom de l'acquéreur).

☐ J'ai pris connaissance des engagements ci-avant,

☐ J'ai pris connaissance que le SPANC dispose de 21 jours, après la réalisation du diagnostic, pour transmettre le rapport associé.

Je souhaite recevoir le rapport du diagnostic effectué :

☐ par mail :

☐ par courrier :

Je souhaite recevoir la facture associée à ce diagnostic :

☐ par mail :

☐ par courrier :

Fait à, le

Signature du demandeur (si différent du propriétaire)

Signature du propriétaire